L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI MATIN, 21 AVRIL 1875. — 48me Année.

DUFOUR & LIMET.
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI MATIN, 21 AVRIL.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 35 de la rue de Chartres — marchandises sèches, étrangères et américaines, "notions", lingerie, &c.

Par Placide-J. Spear, au No 81 de la rue Peters, entre Bienville et Conti, 2000 caisses articles divers.

Vente à l'encan de marchandises sèches.— Mercredi, 21 avril, à 10 heures et demie du matin, au magasin No 35, de la rue de Chartres, au premier étage, loué pour l'occasion, il sera vendu par MM. Hoffman, Marks & Co., un vaste stock de marchandises sèches, composé d'articles frais et de bonne qualité. Cet assortiment est un des plus beaux qui aient jamais été offerts sur le marché de la Nouvelle-Orléans. Nous ne pouvons dans une simple notice mentionner ces articles, mais on en trouvera une longue liste dans une annonce d'encan publiée plus loin. Du reste, des catalogues seront distribués avant la vente. Un crédit de six mois sera donné.

SPECTACLES.

Mercredi, 21 avril 1875.

OPÉRA — Rigoletto et le 4me acte d'Hamlet.
ACADÉMIE — A midi et le soir Les Zig zags, le Quadrille Clodoche et le drame Lost in London.
SALLE GRUNEWALD — Grand Concert.

La perspective.

La séance d'hier, à la Chambre des représentants, n'est pas de nature à encourager ceux qui espéraient que quelque bien immédiat pourrait sortir de la session actuelle.

L'attitude des membres radicaux de la Chambre a été déplorable. Ils ont montré une obstination à voter contre l'admission des quatre membres conservateurs dont nous avons parlé hier, qui indique à quel point l'esprit de parti les aveugle. Il ne s'en est pas trouvé un seul qui ait eu le sentiment de la justice assez développé, pour s'affranchir du joug de parti et voter comme le prescrivaient le droit et l'équité.

Non seulement les radicaux ont fait une affaire de parti d'une question qui n'en était pas une, mais ils ont été d'une insolence qui a dépassé plus d'une fois les bornes et qui a mis à une rude épreuve la patience de l'Orateur, M. Estilette, qui a, d'ailleurs, déployé une grande énergie. Si les braillards, comme M. Demas et autres, ne peuvent apprendre à se conduire avec quelque décorum, la tenue des séances deviendra impossible, à moins que la majorité conservatrice n'ait recours pour faire respecter le président et la dignité de la Chambre à quelque mesure de rigueur, telle que l'expulsion des perturbateurs. Un ou deux exemples mettraient les autres à la raison, car ces messieurs tiennent à leurs émoluments.

Par suite des chicanes de l'opposition radicale, la Chambre n'a pu rien faire hier qu'admettre les quatre membres conservateurs privés de leurs siéges. Enfin, cela est fait et la Chambre est maintenant complètement organisée et prête à s'occuper de législation. La présentation des bills a même commencé hier, ce qui n'a pas eu lieu sans désordre.

Mais comment travailler utilement et accomplir en trois jours tout ce qu'il y a à faire, avec une opposition de 40 membres indisciplinés, ingouvernables et pour la plupart aussi têtus qu'ignorants. Ceux qui avaient la prétention d'être plus honnêtes que les autres, ont jusqu'ici, suivi docilement le troupeau et voté sans broncher sous le fouet du parti.

Les sénateurs radicaux ne se montrent pas plus disposés que leurs collègues de la Chambre à prendre souci des intérêts généraux de l'Etat. Tous ces législateurs radicaux ont été élevés à la même école. Comment espérer faire entendre raison à des hommes dont les maîtres politiques n'ont jamais eu d'autre règle que de tirer de leurs fonctions publiques la plus grande somme possible de profits personnels? Dans les législatures précédentes, l'argent et les places étaient les deux seuls moyens employés pour contrôler les votes. La révolution à accomplir pour faire prédominer un autre ordre d'idées, n'est pas des plus aisées.

Le gouverneur Kellogg pour forcer les législateurs radicaux à exécuter le compromis, a du, tout récemment encore, se servir des mêmes vieux arguments. On ne peut, alors même qu'il y serait disposé, lui demander d'employer le même genre d'influence pour faire voter les réformes. Acheter le bien par la corruption a quelque chose qui répugne, bien que, dans un autre ordre de faits, les plus belles fleurs et les plus beaux fruits soient obtenus avec l'aide du fumier.

Les conservateurs ne doivent pas cependant, renoncer à l'entreprise herculéenne d'arracher quelques mesures utiles aux pécheurs endurcis du régime radical. Ils doivent au peuple qui a mis en eux son espoir, de tenter un dernier et suprême effort. Que leurs orateurs les plus éloquents dans les deux Chambres, demandent la permission de haranguer leurs collègues et qu'ils mettent ceux-ci, par un exposé clair et lucide de la situation, en demeure de se prononcer pour ou contre les réformes demandées.

Si la persuasion et l'appel aux bons sentiments ne peuvent percer l'épaisse cuirasse d'indifférence des radicaux de toute couleur, peut-être seront-ils plus accessibles à une démonstration sur la responsabilité que leur obstination ferait peser sur eux. Il faut leur faire comprendre que s'ils persistent à vouloir refuser tout soulagement à la population, ils souffriront comme les autres de la misère générale et qu'ils s'exposeront à ce que le peuple poussé au désespoir leur demande compte, avant longtemps, de l'abus qu'ils auront fait de leur autorité.

Les conservateurs sont tout disposés aux concessions et à la conciliation. Ils viennent d'en donner les preuves les plus évidentes. L'occasion actuelle est peut-être la dernière qu'auront les représentants du parti radical d'accepter la main qui leur est tendue et de réparer par leur coopération à quelques bonnes mesures, une partie du mal qu'ils ont causé ou permis.

S'ils refusent leur concours, ils creuseront de nouveau un abîme entre eux et les conservateurs. Ceux-ci se le tiendront pour dit et devront chercher d'autres moyens de salut. La ligne de démarcation sera bien tranchée et les radicaux sont insensés s'ils ne voient pas que le triomphe complet des conservateurs ne saurait être retardé au delà de 1877.

LE RAPPORT DU COMITÉ SUR LES COMPTES DE L'AUDITEUR.—Nous avons reçu copie du rapport du comité de la Législature chargé d'examiner les livres et comptes de l'Auditeur et du Trésorier. Nous examinerons attentivement ce document et nous en parlerons, mais il nous paraît difficile que cette affaire soit éclairée complétement dans la session actuelle.

☞ Les personnes qui ont gagné les objets mis en loterie à la fête champêtre donnée dimanche dernier, sur le terrain des courses, sont priées de les réclamer, dans le plus bref délai, au magasin de M. C. Taylor Gauche, rue Natchez, No. 31.

☞ Si vous désirez la perfection en fait de café, achetez le tout grillé et moulu rue du Camp No 5.

☞ En fait de meubles on n'a que l'embarras du choix, car lits, sideboards, sofas, fauteuils, chaises, etc., foisonnent dans tous les *furniture stores*. La difficulté est de trouver de bons meubles, à la fois solides et élégants, *à bon marché*. On peut aisément résoudre ce problème économique en s'adressant à M. Jos. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido. M. Hubbard, voulant se retirer des affaires, vend ses beaux meubles à prix réduits.

☞ Nos lecteurs devraient essayer du café grillé qui se vend au grand dépôt de thé rue du Camp 5.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—M. Chelli a pris son bénéfice, hier soir, dans la *Juive*. De nombreux bouquets, une couronne, des corbeilles de fleurs, plusieurs présents qui contenaient des boîtes de différentes formes, ont été offerts au bénéficiaire, au bruit d'applaudissements prolongés.

Le public a été péniblement surpris, en remarquant que plusieurs membres de l'orchestre n'étaient pas à leur poste. Il est regrettable, en effet, que l'auditoire ait eu à souffrir des dissentions qui peuvent diviser les artistes dans les questions intérieures du théâtre.

Ce soir, mercredi, il y aura une représentation extraordinaire, au bénéfice de MM. Miral, Pauliny, Corriveau, Mamert, et de Miles Stickel, Bracq et Augusta.

On donnera, à cette occasion, *Rigoletto*, avec MM. Gadilhe, Mério, Feitlinger, Mmes Dumoulin, Téoni, Bourgeois.

Il y aura un intermède composé de danses et de chansonnettes.

Demain, jeudi, dernière matinée; le spectacle sera au bénéfice de M. Laurent.

Jeudi soir, pour la clôture de la saison théâtrale, la *Traviata* sera chantée, au bénéfice des artistes de l'orchestre, par MM. Gadilhe, Mério, Mmes Dumoulin, Vercken (rôle de Clara).

Au troisième acte, il y aura un intermède, dans lequel M. Méric chantera en italien le grand air de: *Un Ballo in Maschera*. M. Van Huffien fera concourir sa belle voix au succès de cet intermède. Des chansonnettes et une scène comique, par M. Miral, en feront partie. Le piano sera tenu par Mme Verdken et M. Greuling.

Mme Téoni complétera l'intérêt de cet intermède, en chantant la *Marseillaise*, avec le costume historique; elle sera accompagnée par l'orchestre.

Nous n'avons pas reçu d'autres informations au sujet de l'entreprise formée par M. Valkemburg pour la prochaine saison théâtrale; nous avons seulement le regret d'apprendre que M. Momas ne sera pas le chef d'orchestre de cette nouvelle direction.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Il y avait une bonne chambrée hier soir à ce théâtre populaire, et chacun s'est plu à reconnaître que le spectacle ne pouvait être plus intéressant.

Nous avons parlé déjà des merveilleux enfants Cawthorne, qui sont déjà des comédiens accomplis et qui font rire les spectateurs jusqu'aux larmes.

Le quadrille des Clodoches a été donné hier soir par les danseurs surnommés Zig-Zags, qui ont obtenu du succès.

Les honneurs de la soirée reviennent, cependant à M. Wallace dans le drame de "Lost in London." Cet artiste a réellement du mérite, et plus on le connaît mieux on l'apprécie.

CONCERT OFFERT AU PROFESSEUR CURTO.—Le programme du concert qui sera donné ce soir à la Salle Grunewald et qui a été organisé au bénéfice du compositeur et professeur G. Curto par ses élèves, comprend un duo pour piano et orgue par Mlle Marie Mouton et M. Rolling, jne., le concerto de Weber exécuté sur le piano par Mlle Mouton, trois morceaux du Requiem-Oratorio, de M. Curto, le "Pie Jesu," chanté par Mlle Gruneberg, le "Ingemisco" par Mlle Reiman et le "Juxta Crucem" par M. Cassard. Le reste du programme se compose de solos et duos, tirés des *Martyrs*, de *Joseph*, du *Trouvère*, de *Dom Sebastien*, du *Prophète*, du *Cheval de Bronze*, chantés par mesdemoiselles Wagner, Louise Grunewald, J. Thomas, Ida Rieman, Gruneberg, madame Wilhelm, et MM. Météyé, Bremer, Van Beuthuysen.

Le concert commencera à huit heures du soir. Le prix des billets est fixé à 50 cents. Nous pensons que pour une semblable occasion, la salle sera comble et que le but que se sont proposé les élèves de l'excellent maestro sera amplement atteint.

CHRONIQUE DE LA VILLE

Une décision de la Cour de District des Etats-Unis.

Dans le procès intenté par le steamer Richmond contre le steamer Sabine qui a coulé, il y a quelque temps, la Cour de District des Etats-Unis a décidé que la perte du "Sabine" était due à la négligence de ses propres officiers, qui ne se sont pas conformés aux règlements adoptés pour les pilotes, et a déclaré que le steamer "Richmond" n'était en rien responsable de cette perte.

La Cour a donc condamné les propriétaires du "Sabine" à payer le dommage éprouvé par le "Richmond" et a délié la compagnie d'assurance de l'Union de toute obligation de payer le montant des pertes du "Sabine," pour les raisons déjà spécifiées.

Assemblée de Charité à St-Patrick.

Nous avons assisté, dimanche dernier, à une intéressante cérémonie à l'église St-Patrick, rue du Camp. Il y avait une assemblée de charité au profit des pauvres de la paroisse. Après un excellent sermon du Rev. Fynn, le vicaire de St-Patrick, sur le rôle de la femme dans le christianisme, plusieurs morceaux de musique religieuse ont été fort habilement interprétés par Mme Dubos et Mlle Wagner, et MM. G. Roux et Dubos. Nous citerons entr'autres, un admirable quatuor d'Ayblinger, le trio de *Jérusalem* et une fort belle composition de Coupé pour voix d'alto. Nous connaissions depuis longtemps les deux superbes voix de Mmes Dubos et Wagner, mais ce que nous ne connaissions pas, c'est la belle voix de basse chantante de M. G. Roux qui a été fort remarquée.

Acte de cruauté.

Vers dix heures et demie, hier soir, un de nos reporters, qui se trouvait à la station centrale de la police, avec deux de ses confrères, a été témoin d'une scène ignoble.

Il a vu un agent de police du nom de W. W. Cane, portant le No 1 du premier precinct, rouer de coups de *club* un prisonnier sans défense qui ne lui opposait aucune résistance.

Le prisonnier était un nègre, s'appelant Moses Baker, arrêté sur l'accusation de troubler la paix publique.

Il a déclaré que l'agent de police l'avait arrêté sur la Levée et l'avait frappé tout d'abord sans provocation. Voulant éviter ses coups, il s'était jeté à terre, entraînant le métropolitain dans sa chute. *Inde iræ.*

Nous signalons ce brutal personnage, si féroce avec les hommes sans défense, à l'attention du Bureau de police, et nous maintenons que la personne d'un prisonnier doit être sacrée.

Un ex-forçat capturé.

L'agent de police Pascal a rencontré un certain individu, rue Franklin, entre Bienville et Douane, se faisant appeler Joseph Davis, et l'a capturé, en l'accusant d'être un prisonnier en rupture de ban.

Davis avait été envoyé au pénitencier de Bâton Rouge, il y a quelques mois, il avait réussi à prendre la clef des champs sans permission et avant l'expiration de son terme.

On le renverra probablement où il est sorti et il travaillera de nouveau avec zèle, nous n'en doutons pas, pour l'Etat et les contracteurs du pénitencier.

Une plaisanterie qui coûte cher.

Jeremiah Prime, un jouvenceau de dix-huit printemps qui est tailleur de son métier, n'a pas le vin triste, au contraire.

Nous le savons, car hier Jeremiah, après avoir levé le coude un peu plus souvent que de raison, a eu l'idée lumineuse de se déguiser en femme et d'aller se promener ainsi accoutré sur la place Congo.

Un brave gardien de la paix a découvert la supercherie, et comme le carnaval est passé depuis longtemps, il a pris mon Jeremiah au collet et l'a conduit à une station de police.

Jeremiah Prime promet de ne jamais plus s'habiller en femme.

Un horloger infidèle.

J. J. Keiter, bijoutier et horloger, accusé par John Lassalle de s'être approprié une montre qui lui avait été confiée pour être réparée, a comparu, hier matin, devant la Cour municipale du premier district.

Le juge Evans a trouvé que l'accusation était assez grave pour envoyer l'inculpé devant la Cour criminelle supérieure sous caution de $250.

Noyé accidentellement.

Un petit garçon de couleur âgé de quatre ans et nommé William Frazer est tombé dans un puit rue Forstall en jouant autour et s'est noyé.

Le coroner a fait une enquête et a constaté le fait.

Envoyé à l'Hôpital de Charité.

Un homme du nom de John L. Davis qui a eu une attaque d'épilepsie, hier après-midi, à la maison d'Etat, a été envoyé à l'Hôpital de Charité par le capitaine Lawler de la police.

Complicité dans un vol.

Le capitaine Montamat en personne a fait hier la capture d'une donzelle répondant au nom de Pauline Williams et demeurant rue Bourgogne, près St-Pierre, l'accusant de complicité dans un vol.

Pauline Williams a été incarcérée à la station de police du 3me precinct.

Voleurs de grande route.

Vers quatre heures, hier matin, un homme du nom de George Patterson, en passant au coin des rues Franklin et Commune, a été assailli par deux hommes qui lui sont inconnus et dépouillé de tout l'argent qu'il avait sur sa personne, c'est-à-dire, trois piastres.

Les bandits ont cassé le bras gauche du malheureux Patterson d'un coup de baton et l'ont assommé après l'avoir terrassé.

Quelle admirable police nous avons à la Nouvelle Orléans!

Séance du Conseil Municipal.

Le conseil se réunit à midi sous la présidence du maire Leeds. Tous les administrateurs sont présents.

M. Brown, administrateur du département des comptes publics, présente son rapport de la semaine comprenant plusieurs ordonnances relatives à des règlements de comptes qui sont approuvées sans difficulté.

Après qu'on eut disposé des affaires de routine habituelle, M. Pilsbery, administrateur du département des finances, présente la résolution suivante:

Attendu, qu'il ne reste plus que quelques jours avant l'expiration du terme de la session extraordinaire de la Législature et qu'il est urgent de se hâter d'adopter des mesures pour soulager la ville de la Nouvelle-Orléans; il est en conséquence,

Résolu par le Conseil municipal, que la coopération active de tous les membres des deux Chambres de la Législature, sans distinction de partis et d'opinions politiques, est instamment sollicitée afin d'assurer l'adoption des mesures de réforme présentées par le Conseil municipal et approuvées par les différents comités de la Chambre de Commerce, de la Bourse des Marchands et de la Bourse au Coton; de ces mesures de réforme dépendant absolument le bien-être de la ville de la Nouvelle-Orléans et de sa population.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Avant l'ajournement, M. E. A. Burke, administrateur du département des améliorations, demande la parole au sujet de la résolution.

Il dit que le comité d'administrateurs chargé par le conseil municipal de préparer des bills pour la Législature a fidèlement rempli sa mission. Tous les bills préparés ont été présentés au Sénat et référés à différents comités.

M. Burke ajoute qu'il a lieu de craindre qu'il ne soit pas possible d'obtenir justice de la Législature comme elle est composée actuellement et que dans ce cas la condition de la ville ne fera qu'empirer chaque jour. Il croit, malheureusement, que le Sénat s'opposera à tous les projets de réforme qui pourraient soulager la ville, ou que, du moins, le dit Sénat négligera complètement de s'occuper des questions qui sont d'un intérêt vital pour la ville.

Il désire néanmoins que le rapport du comité d'administrateurs, nommé par le Conseil, soit inscrit dans les registres de la ville, afin que le peuple de la Nouvelle-Orléans puisse voir que le Conseil Municipal a rempli son devoir et qu'il a fait tout en son pouvoir pour améliorer la situation actuelle.

Il y a des milliers de citoyens sans travail, dit l'administrateur, et si le Sénat refuse d'adopter immédiatement les mesures de réforme qui lui ont été suggérées, loin de pouvoir donner de l'emploi à ceux qui manquent de pain, le département des améliorations et tous les autres départements de la ville devront réduire encore le cadre de leurs employés.

Sur motion de M. Landry, administrateur du département du commerce, le rapport du comité spécial des administrateurs sur les bills législatifs est inscrit dans les registres de la ville.

Le Conseil s'ajourne immédiatement après à mardi prochain.

TEMPERATURE.—20 avril 1875.
Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	65	18
12 M.	72	22
3 P. M.	77	25
6 P. M.	75	24

Législature de la Louisiane.

SESSION EXTRAORDINAIRE.

Sénat.

Séance de mardi, 20 avril 1875.

Le Sénat se réunit à midi. Le lieutenant-gouverneur Antoine occupe le fauteuil.

L'appel nominal constate la présence d'une majorité.

Le rapport du comité chargé de la vérification du compte de dépenses de la dernière session régulière est pris en considération. Il y est déclaré que les livres de l'auditeur n'ont pas été tenus comme ils auraient dû l'être, et qu'il est difficile d'établir l'usage qui a été fait de très forts montants. Il n'y a pas eu de tenue de livres régulière à double entrée. La lecture du rapport dure jusqu'à 1 heure.

M. Sypher demande la réconsidération du vote par lequel M. Crozier a été remplacé comme membre du Sénat par M. Goode.

Un sénateur propose d'ajourner à demain la réconsidération.

M. Stamps s'y oppose.

M. Blackburn dit qu'il ne saurait voter pour renvoyer M. Goode du Sénat, et il espère que le Sénat renoncera à la réconsidération. Il propose de déposer sur le bureau la motion de M. Sypher.

La motion de M. Blackburn est repoussée par 22 voix contre 13, et la réconsidération est fixée au lendemain à 1 heure.

A 1 heure et quart le Sénat siége à huis-clos.

A la réouverture des portes M. Kelly annonce qu'il présentera un bill relatif à la quarantaine.

M. Burel présente un bill pour rembourser une certaine somme à la ville de Baton-Rouge.

M. Richardson présente un bill relatif au bureau de santé de la Nouvelle-Orléans et à l'enregistrement des mariages, décès et naissances. Lu deux fois.

M. Cage présente un bill relatif aux ventes publiques dans les paroisses Assomption, Lafourche et Terrebonne. Lu deux fois et référé.

M. Young présente un bill pour exempter de taxes de paroisse le village de Vandalai, dans la paroisse Concordia. Référé.

M. Wharton présente un bill pour compléter l'acte 3 de 1874 relatif à la conversion des dettes douteuses de l'Etat de la Louisiane. Référé.

M. Green présente un bill pour amender l'acte de 1871 de la Nile-Orléans. Lu deux fois et référé.

A deux heures M. Stamps demande l'ajournement. Sa motion est repoussée.

M. Ogden présente un bill pour assurer un *homestead* aux veuves à de certaines conditions. Référé.

M. White présente un bill relatif au traitement des juges de la Cour Suprême et des Cours de district et stipulant que leurs warrants seront reçus au pair.

M. Grover présente un bill pour permettre à un prévenu, dans les cas de poursuites criminelles, de témoigner en sa propre faveur.

Le comité judiciaire fait un rapport favorable au bill amendant l'article 145 du Code de Procédure.

Sur la proposition de M. Weber, le Sénat décide que les amendements à l'article 145 seront imprimés dans le journal de demain et mis à l'ordre du jour pour 1 heure.

Le comité des finances fait un rapport favorable au bill qui exempte de la pénalité les contribuables en défaut dans les paroisses inondées.

Le Sénat, après avoir de nouveau siégé à huis-clos jusqu'à 3 heures 30 minutes, s'ajourne au lendemain.

CHAMBRE.

Réunion à midi sous la présidence de M. Estilette qui a annoncé les comités suivants:

Sur les affaires de la ville—L. A. Wiltz, président, G. W. Dupré, M. Hahn, E. Booth et J. B. Jourdain.

Pour faire une enquête sur les accusations de Phillip: Lowell, président, Young et Kidd.

L'autorité donnée à l'orateur de nommer un sténographe pour rapporter les débats de la Chambre est rescindée.

M. Bower dit que les impressions coûtent à l'Etat $150,000.

M. Hall [illegible] qu'un comité [illegible] sera nommé pour examiner tous les bills [illegible] pour les soumettre à l'assemblée les plus importants et les plus [illegible].

M. Wiltz présente une résolution qui pourvoit à la nomination d'un comité, avec autorisation de siéger pendant les vacances, pour examiner la dette de l'Etat et rapporter quelles parties sont frauduleuses les nouveaux ou les anciens bons?

M. Lowell, du comité nommé pendant la session régulière pour examiner les livres et comptes de l'Auditeur et du Trésorier d'Etat, rapporte des articles d'impeachment qui l'accusent de crimes et délits. Il est accusé de tenir ses livres de telle manière qu'avec un travail de plusieurs mois donné à cette affaire, le comité n'a pu comprendre la situation financière de l'Etat, les émissions de warrants en violation de la loi, la collusion avec les courtiers pour frauder les créanciers et les lacunes de $100,000 dans les livres de recette.

Dans l'intervalle, on avait reçu une communication de lui niant chacune des charges et demandant qu'une enquête soit faite et confiée à des personnes non vénales et non passibles d'influence politique et il nomme le président de la Chambre de Commerce, le président de la Bourse des Négociants comme ayant des titres à conduire l'enquête par leur esprit d'impartialité et leur connaissance des affaires.

M. Meredith, du comité des élections, fait un rapport en faveur de [illegible] Martin, à la place de MM. Richard, Rochon, Floyd et Martinet.

Une discussion a lieu sur l'adoption du rapport.

M. [illegible] demande [illegible] à demain pour faire un rapport de minorité.

M. Matthews demande que toute l'affaire soit remise à demain.

Cette proposition est déposée sur la table par [illegible]. Vote rigoureux de parti.

M. Wiltz avant que le résultat fut annoncé avait soulevé le point que les titulaires qui doivent être exclus avaient voté sur la question sans avoir le droit de le faire, attendu que le règlement interdit aux membres de voter dans les matières où ils ont un intérêt personnel.

Après quelque discussion, M. Wiltz a retiré son objection.

M. [illegible] considère le rapport du comité comme une violation de la foi jurée aussi bien que du compromis. Il est étonné de la conduite tenue dans cette circonstance par les démocrates. Ils auraient dû attendre au moins que le comité congressionnel se prononçât sur la question. Les démocrates savaient, quand ils ont accepté le compromis, que les représentants qu'ils veulent expulser aujourd'hui avaient été admis légalement à la Chambre en janvier dernier, et néanmoins ils se sont bien gardés de consulter à ce sujet le comité congressionnel. [illegible] des membres nommés par les arbitres, les représentants siégeant à la fin de la session régulière. Il savait bien, lui, qui a été élevé parmi eux, que les démocrates ne seraient pas fidèles à leur parole; il avait annoncé qu'ils voteraient pour le rapport en phalange serrée. C'est pourquoi il ne se considère plus lié personnellement par le compromis.

M. Hunsaker dit, lui aussi, que l'adoption du rapport constitue une flagrante violation du compromis. Les républicains avaient compris que tous les représentants figurant sur la liste de la Chambre à la fin de la session régulière devaient conserver leurs siéges, excepté ceux désignés nominativement par les arbitres. M. Wheeler m'a dit, ajouta M. Hunsacker, que telle était la condition du compromis. Il adjure les démocrates de faire preuve de loyauté et de ne rien faire qui amène de nouvelles dissentions. Il serait plus prudent d'ajourner la décision de la Chambre jusqu'à ce que M. Wheeler ait été consulté.

M. Booth examina cette question, indépendamment de tout [illegible]. Il n'a jamais [illegible] d'un comité congressionnel de dire qui avait ou qui n'avait pas le droit de siéger dans l'assemblée. Son premier point est de dire que les membres en faveur desquels le comité s'est prononcé avaient été élus et que leur élection avait été concédée par le Bureau de retours.

M. Pierson demande si le préopinant pense que le Bureau de retours est une bonne autorité?

M. Booth.—C'est une admission de votre part. (Applaudissements dans le couloir.)

MM. Drury, Ray et Murrell demandent que les démonstrations des couloirs soient supprimées et l'orateur ordonne au sergent d'armes de maintenir l'ordre.

M. Booth dit qu'il votera pour admettre ces messieurs non parce que le Bureau des Retours avait admis leur élection, non parce que le comité congressionnel a admis leur élection, mais parce qu'ils ont été élus réellement, et parce qu'ils sont les vrais représentants des constituants dont ils prétendent être le choix. Le comité congressionnel a privé la paroisse Grant de son droit constitutionnel en lui refusant une représentation à la Chambre et maintenant on voudrait également, par le même comité, priver la paroisse de Ste Hélène, la paroisse de St-Martin et le 7e ward de leurs droits constitutionnels à conserver dans leurs siéges les candidats qui ont reçu la majorité des votes et refuser des siéges à ceux qui ont reçu la majorité des votes.

Supposez qu'un membre de la Chambre ont été, avant que le compromis fût fait, trouvé coupable de quelque acte honteux, refuserait-on à la Chambre le privilège de se purger de ce membre?

Et si l'on refusait à la Chambre ce droit, comment pourrait-on le priver du droit de se purger des membres qui n'auraient pas été élus et qui auraient été admis pour assurer un quorum dans les exigences de la session où doit régulière?

L'esprit du règlement doit être respecté et non seulement la lettre.

M. Matthews ne demande pas des siéges, sous le compromis, pour ceux qu'on veut exclure, mais il dit seulement que le temps est passé de les exclure légalement. Il demande du temps pour que la minorité puisse faire son rapport.

M. Hahn, sous quelques points de vue, s'accorde avec M. Booth. Il ne faut accorder aucune attention au compromis à cet égard, et il maintient son droit de différer du comité, quand même il n'aurait pas gardé le silence sur ce sujet. Il est opposé au rapport parce qu'il croit que les titulaires sont les vrais représentants politiques de la constitution, car en convictions, il est [illegible] républicaine écrasante, et que les paroisses de St-Martin et de Ste-Hélène sont républicaines.

Il n'aura aucun égard pour le Bureau de retours ni pour le comité congressionnel si leur sentences ne sont pas d'accord avec ses convictions.

M. Lovell s'oppose à toute action hâtive sur le rapport. La minorité devrait avoir le temps d'émettre ses vues. Il rappelle aux Démocrates qu'il y a quatre jours ils ont passé une résolution suivant laquelle la chambre devrait rester telle qu'elle était constituée par les arbitres sans changement jusqu'à une autre élection. Peut-on douter, demande-t-il, de la signification de ces mots?

MM. Hertain et Keating parlent contre le rapport et appuyent les raisons déjà données dans ce sens.

M. Meredith nie que l'adoption du rapport soit, au moindre degré, une infraction au compromis. Il avait voté pour le compromis de bonne foi, et il a l'intention de le respecter. Ce n'est pas une question politique. Il est simplement question de justice—question de savoir si des hommes admis à tort à siéger doivent rester à l'exclusion des hommes qui, sans aucun doute, ont été élus. Il lit la proposition des membres démocrates pour se soumettre à l'arbitrage et il appelle l'attention des membres sur le fait que tout ce qui a été présenté à l'arbitrage était le droit de ceux que le Bureau de retours avait rejetés. C'est le *roll* du 4 janvier qui a été la base de l'ajustement. M. Meredith demande la question préalable.

Les républicains passent deux heures à faire une guerre de flibusterie. Il était 4 heures avant qu'on eut pu obtenir un vote direct, quand le rapport a été adopté par 61 contre 35. Les membres admis sont alors reçus à serment.

M. Hall présente une résolution pour payer le millage et le per diem aux quatre membres exclus, mais il retire sa proposition sur un amendement de M. Pierson d'après lequel tous les membres dégommés seraient compris dans la résolution. Par conséquent l'amendement est sans valeur.

Un mémoire de l'Association des artisans et travailleurs de la Louisiane suggère une variété de mesures parmi lesquelles la suspension de l'intérêt de la dette capitalisée de la Nouvelle-Orléans pendant cinq ans. Le mémoire est référé.

Les bills suivants sont lus deux fois et référés:

Par M. Sibilski. Bill faisant une nouvelle allocation à l'Asile des Sourds-Muets à Baton Rouge.

Par M. Bowers—Bill donnant au conseil de ville de la Nile-Orléans le contrôle exclusif du drainage et du fond de drainage, dans les limites incorporées.

Par M. Seeman—Bill pour punir ceux qui donnent à la Nile-Orléans de fausses alarmes d'incendie.

Par M. Pierson—Bill pour incorporer la compagnie de chemin de fer de la Nile-Orléans et du Nord-Ouest.

Par M. Bayley.—Bill faisant du président du Bureau de Santé ex-officio l'annotateur des naissances, décès et mariages.

Bill pour abroger certaines portions de l'acte de 1869 pour bâtir la construction du chemin de fer de la Nile-Orléans, Mobile et Chattanooga.

Par M. Wiltz.—Bill portant qu'aucun [illegible]

Par M. Bayly.—Bill pour amender la loi de conversion de manière à composer le Bureau du gouverneur, de l'auditeur, du trésorier d'Etat, du président du Cotton Exchange, du président du Merchants Exchange et du Président du Board of Trade.

Bill établissant que toute la taxe de levée [illegible]

Bill pour exempter du paiement de licences de ville et d'Etat les ouvriers employés dans un atelier [illegible]

[illegible]

Par M. Walker—Bill portant que la taxe de paroisse [illegible] Nile-Orléans [illegible]

[illegible] la dette flottante de la ville sera re-

[illegible] taxes de 1872 [illegible] constitution [illegible]

Par M. Koontz.—Bill donnant au Conseil de ville de la Nile-Orléans le contrôle de la police et limitant les dépenses du département à $300,000 par an.

Par M. Hall.—Bill [illegible] Banque des Citoyens [illegible] l'Etat.

Par M. Koontz.—Bill [illegible]

Par M. Koontz.—Bill [illegible]

A 4 heures et quart la Chambre [illegible].

☞ Avec 60 cents vous [illegible] livre de bon thé [illegible] rue du Camp 5.

Le *Pall Mall Gazette* reçoit de [illegible] des détails sur l'attaque dirigée contre le vice-consul anglais dans cette ville [illegible] M. Green [illegible] pour [illegible] anglais." Un second [illegible] répondit: Si c'est le consul anglais [illegible] précipita sur M. Green [illegible] Cet événement a causé la plus grande sensation dans la ville [illegible] M. Green est particulièrement aimé et respecté par la population [illegible].

[illegible]

QUE LE PEUPLE PARLE!—Manhattan, Kan.—R. V. Pierce, Buffalo, New York. Mon cher monsieur,—Votre "ordonnance favorite" a fait à ma femme beaucoup de bien. Elle a pris à peu près cinq bouteilles, et depuis deux semaines se sent mieux qu'à aucune époque depuis [illegible] de ces deux dernières années [illegible] douleurs périodiques, plus de confiance dans l'estomac [illegible] confiance dans ce remède que je peux garantir à tous ceux qui souffrent et qui voudraient être soulagés [illegible] patentés, mais je n'hésite pas [illegible] en recommandant votre [illegible]

Sincèrement votre, Geo. E. Warren.

Mme E. S. Daly [illegible] "Dr. R. V. Pierce [illegible] "remède favori" avec grand avantage."

Mary Ann Frisbie, Lebanon [illegible] Dr. R. V. Pierce—Ce que [illegible] votre remède m'a plus servi que [illegible] ordonnances de centaines de [illegible]

L'ordonnance favorite du Dr. Pierce se vend chez tous les droguistes [illegible].

L'AMI DU PEUPLE.—Il est facile de démontrer que la machine à coudre a été pour le peuple américain un plus grand bienfait qu'aucune autre invention du siècle présent. [illegible] à préserver l'existence et la santé des épouses, de nos mères, et des femmes surchargées de travail [illegible] du labeur [illegible] Les pères et les maris [illegible] tous leurs devoirs [illegible] la navette de Wilson. C'est la meilleure machine qui ait jamais été [illegible] et c'est en même temps celle qui se vend meilleur marché. En vente au No. 131 rue du Canal, Nile-Orléans. La Compagnie a encore besoin de quelques bons agents.

Décédée, hier matin, à 7 heures du soir, JOSEPHINE ELMONTINE SERVAT, âgée de [illegible] mois et quatre jours, fille de M. [illegible] et de Mme Caroline Young. L'enterrement aura lieu aujourd'hui [illegible] après-midi. Le corps est exposé rue [illegible] Royale, près des Casernes. Les familles Servat et Young et les membres de la Société de St-Maurice sont respectueusement priés d'assister aux funérailles.

[illegible]

ENTREPOT DE TAPIS.
37 ....RUE DE CHARTRES
TAPIS—Wilton, Axminster, Velours, Bruxelles, [illegible]
TOILES CIRÉES anciennes [illegible]
NATTES—en rouleaux [illegible]
STORES—couvertures de [illegible]
ETOFFES POUR MEUBLES ET RIDEAUX. Grande variété.
BURLAPS—[illegible] pour [illegible]
A vendre par A. BROUSSEAU [illegible]

Commercial Insurance Company.—Nouvelle-Orléans, 20 avril 1875. [illegible] cette compagnie [illegible] directeurs [illegible] deuxième lundi de mai [illegible] Commune, à la Nouvelle-Orléans, le LUNDI [illegible] mai prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

AVIS.
Etat de la Louisiane.
Bureau de l'enregistreur des votants [illegible] Nouvelle-Orléans, 21 avril 1875.
Les surveillants [illegible] ville commenceront, aujourd'hui, à prendre [illegible] exigé par l'article [illegible] de l'Etat et la loi de 1870.
Il est à désirer que l'énumération [illegible] citoyens sont [illegible] qu'il leur sera [illegible] devoir.
Cette énumération n'a rien de commun avec [illegible] taxe ou la politique.
WILLIAM WRIGHT.
Enregistreur des votants [illegible]
21 avril—6t.

Demande de demi-Maison.
On demande à habiter, avec une famille [illegible] une demi-maison ou [illegible] non meublée [illegible]
S'adresser, [illegible]
21 avril—6t

On demande
UNE bonne [illegible] bonne première pour diriger [illegible] d'un atelier de modes. [illegible] No 121.

Egaré
[illegible] Mercredi dernier [illegible]

DEMANDES D'AGENTS DANS TOUTES LES VILLES DU SUD, POUR LA CÉLÈBRE MACHINE A COUDRE [illegible]
La machine [illegible]
AVANTAGES EXTRAORDINAIRES
S'adresser au WEED SEWING MACHINE Co. [illegible]

WORKINGMEN'S BANK.
[illegible]

MOUCHOIRS BATISTE
[illegible]

MOUCHOIRS BATISTE.
[illegible]

B. H. HOLMES,
[illegible]
No 15 de la rue [illegible]

AGENCE D'EAU MINERALE.
BLUE LICK.
[illegible] MAGNETIC,
BEADON,
SOUR LAKE TEXAS,
CONGRESS,
EMPIRE,
HATHORN,
GEYSER,
EMPIRE,
COLUMBIAN (Geyser),
CHAMPION,
GERMAN VICHY,
GETTYSBURG,
[illegible],
BUFFALO LITHIA,
[illegible] ALUM,
VERMONT,
GERMAN BITTER WATER,
[illegible]

Frederickson & Hartz,
[illegible]

IMMENSE STOCK
DE
Vêtements de Printemps et d'Eté
[illegible]

LEON GODCHAUX,
[illegible]
Vieux Levée.

Avis.
[illegible]

Passage pour France.
[illegible]

A LOUER.
[illegible]

Teinturerie à vendre.
[illegible]

Egaré.
[illegible]

Chien perdu.
[illegible]

PAUL SAUVE,
[illegible]

Pharmacie E. Deléry,
[illegible]

Demande de propriété.
[illegible]

A louer à bon marché.
[illegible]

Collége Commercial de Bohour
[illegible]
LEVI DOLBEAR, président.

G. W. DUNBAR & SONS.
[illegible]

Spécialité de
SIROPS
DE FRUITS
[illegible]

CONSERVES,
[illegible]

Birds Eye and Plantation
[illegible]

Si vous cherchez la perfection dans le
THÉ OU LE CAFÉ,
ALLEZ AU
Grand dépôt de Thé de la Chine
ET DU JAPON.
[illegible]

JOHN GEO. WAGNER,
[illegible]
Bottes, Souliers et Brodequins
[illegible]

MEUBLES.
R. M. & B. J.
MONTGOMERY,
Marchands de Meubles
[illegible]

MEUBLES.

ENGRAIS.
ENGRAIS!
ENGRAIS!
Engrais No 1
POUR CANNES A SUCRE
Engrais No 2
POUR LE COTON.
Engrais pour
Les Orangers et les autres
Arbres Fruitiers.
Fabriqué aux Abattoirs par
le Blood Fertilizing
Works.

ENGRAIS.
[illegible]

Substances Fertilisantes.
[illegible]

BUREAUX,
37 North Peters Street.

BLOOD FERTILIZER

Cages. Cages. Cages.
[illegible]

MANUFACTURE DE CIGARES.
A. SUAREZ FERNANDEZ,
[illegible] RUE ROYALE [illegible] LA MAISON D'ETAT [illegible]

CIGARES, CIGARES,
Faits par Millions,
No 73, RUE DE CHARTRES.
[illegible]
F. HAEHNEL.

J. P. SARRAZIN,
Grande fabrique de tabac du Sud, à la vapeur.
[illegible]
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Vor. MAIGNAN,
NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU
CHATEAU PAPE CLÉMENT,
[illegible]
23 et 25 - - - Rue Bienville - - - 23 et 25
NOUVELLE-ORLÉANS.

ALBIN ROCHEREAU.
CHARLES V. ROCHEREAU. PIERRE CHABITTE.
A. ROCHEREAU & CO.,
Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,
COMMISSION MERCHANTS,
WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.
[illegible]
New York. New Orleans.

Texas.
COMPTE REMISE DU TIRAGE [illegible]
[illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
[illegible]

Grande Ouverture
DE
[illegible]
CHEZ
Mme Goilard,
63 RUE ROYALE.
[illegible]
Chapeaux, Plumes,
Fleurs, Voiles, &c.
[illegible]

PIERRE SAMORINI,
[illegible]

J. A. CASADAVANT, D. D. S.
CHIRURGIEN-DENTISTE,
[illegible]

ANNONCE au public [illegible]

$50, $100, $500, $1000,
PLACÉS [illegible] Wall Street [illegible]
ALEX. FROTHINGHAM & CO.
[illegible]
12 Wall Street, New York.

La célèbre Mme Léonce
A L'HONNEUR d'annoncer [illegible]

Le "Morris European Express"
[illegible]

Avis.
[illegible]

PRINTING
EUREKA OFFICE
NATCHEZ STREET

Maison établie en 1836.
CASSIDY & MILLER.
Voiliers.
[illegible]
REPARATIONS PROMPTES.
[illegible]
CASSIDY & MILLER.

Avis.
[illegible]
JAMES JACKSON.

Avis.
UNE assemblée [illegible]
WALTER HUNTINGTON, [illegible]

[illegible]

L. GIROT,
[illegible]
Au No 129 RUE DU CAMP.
[illegible]

BAINS REMPARTS,
[illegible]
Bains sulfureux et sulfuriques,
BAINS CHAUDS ET BAINS FROIDS.

Restaurants, Hôtels, &c.

ST-JULIEN HOTEL,
[illegible]
NEW YORK.

Restaurant des Quatre-Saisons.
[illegible]

Commercial Restaurant,
[illegible]
NM. GERMAIN & AUGUSTE,
[illegible]

L. C. ARNY,
[illegible]

Avis [illegible]
[illegible]
J. RIGON.